



SYNDICAT DE L'ENCADREMENT  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
(SEJS)  
UNSA-éducation

Le 13 novembre 2020,

Madame la Secrétaire Générale,

La mise en œuvre de l'OTE prévoit au 1er janvier prochain le transfert à vos services de la gestion des personnels de l'État en charge des missions jeunesse et sports.

Vos notes datées du 9 octobre et du 3 novembre sont venues préciser les modalités de cette opération déterminante pour les personnels affectés en services déconcentrés. Je me permets toutefois d'attirer votre attention sur plusieurs points en suspens en ce qui concerne leur application dans les établissements en charge du sport, au rang desquels figurent les CREPS, dotés d'une grande autonomie de gestion des ressources humaines et qui n'ont pas été pas destinataires des instructions précitées.

L'interprétation *a priori* faite par ces établissements qui relèvent de la tutelle de la Direction des Sports (D.S.) repose sur la nature des crédits de rémunération de leurs personnels. En effet, les CREPS (et écoles nationales) rémunèrent directement leurs agents, toutes catégories confondues, titulaires et contractuels, et quel que soit leur ministère d'origine (JS, EN ou MAS). Au titre de leur autonomie, certains établissements ont adopté des cadres de gestion particuliers en faveur de contractuels avec un régime indemnitaire spécifique.

Le SEJS appelle votre vigilance sur le fait que le transfert de personnels passera, le cas échéant, par le renforcement de l'accompagnement des établissements en matière de gestion des ressources humaine. Un certain nombre d'entre eux sont dépourvus, par exemple, de base RenoiRH opérationnelle, faute notamment de raccord au réseau interministériel de l'État (RIE).

En outre, la gestion des « lots » 1 et 2, des emplois fonctionnels et des agents de catégorie A prochainement recrutés en CREPS pour la gestion du sport de haut niveau nécessitent votre intervention rapide et conjointe avec la Direction des Sports sur ces points.

Sur tous ces sujets, le SEJS sollicite un entretien technique avec Mme Florence DUBO, cheffe de service, adjointe au directeur général de la DGRH ainsi qu'avec la Direction des Sports, également destinataire de ce courrier.

Je vous remercie par avance pour vos précisions très attendues et vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour la Secrétaire Générale du Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports,  
le Secrétaire Général Adjoint**

*Signé*

**Damien KLEINMANN**

**Madame Marie-Anne LÉVÊQUE**  
Secrétaire Générale  
110, rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07